

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2016074	Date d'inspection Le 05 août 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est respecté lors de l'inspection. - Discussion avec l'administratrice concernant l'ajout d'une zone ombragée à l'endroit où les enfants jouent souvent. - Recommandation de vérifier les parcs où les enfants jouent et de râcler les roches au besoin afin de s'assurer qu'il y a le bon montant de surface protectrice à tout moment ou demander aux enfants de ne pas utiliser les structures si elles deviennent non sécuritaires. - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.
--

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 août 2022

Date

original signé par
Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 août 2022

Date